

**COMPTE-RENDU  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LINGREVILLE**

**SÉANCE DU 03 JUILLET 2015**

Présents : Jean-Benoît RAULT (maire), Daniel MARIE, Charlyne BOIS, Denis MARTIN, Claudine BONHOMME (adjoints), Michaële COUROIS, Joël FRANCOIS, Lydie LEBLOND, Michel FAUVEL, Nathalie AUGUSTE-LOUIS, Thierry GOURLIN, Rolande FREMIN, Micheline CAVE, Françoise LENOIR (conseillères et conseillers municipaux).

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Françoise LENOIR a été désignée secrétaire de séance.

**APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 22 MAI 2015**

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

**INFORMATIONS RELATIVES AUX TRAVAUX DE RACCORDEMENT DES PROPRIÉTÉS PRIVÉES SUR LE RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES ROUTE DES LONGS BOIS**

Rapporteur : Jean-Benoît RAULT – maire.

Le cabinet PRY TECH a achevé les études préalables aux travaux de raccordement des habitations de la Route des Longs Bois sur le réseau communal des eaux usées. Il s'avère que la très grande majorité des fosses septiques se situe à l'arrière des maisons, ce qui va nécessiter une longueur de canalisations plus importante que prévue, risquant d'engendrer une plus-value à l'estimation initiale.

D'autre part, l'appel d'offres concernant les travaux de raccordement est prêt à être lancé selon le planning suivant :

Envoi de la consultation : mardi 07 juillet 2015

Date limite de réception des plis : mardi 28 juillet 2015 à 12 h.00

Ouverture des plis : mardi 28 juillet 2015 à 14 h.30

Décision d'attribution par le conseil municipal : vendredi 31 juillet 2015 à 20 h.30

Le dossier de demande de subvention doit impérativement être parvenu à l'Agence de l'Eau avant le 20 août 2015, pour un passage en commission de septembre. La commune ne peut pas demander de démarrage anticipé des travaux et doit impérativement attendre l'accord financier de l'Agence de l'Eau pour engager les travaux.

**FIXATION DES TARIFS PUBLICS 2016 DU GÎTE COMMUNAL**

Rapporteurs : Jean-Benoît RAULT – maire, Nathalie AUGUSTE-LOUIS – conseillère municipale.

La commune reçoit majoritairement de bons retours de la part de la clientèle du gîte, globalement très satisfaite de l'accueil, et des travaux réalisés récemment.

Les conditions précédemment arrêtées pour l'exercice 2015 sont rappelées :

Tarif haute saison :	1 420 € la semaine
Tarif moyenne saison :	930 € la semaine
Tarif basse saison :	700 € la semaine
Tarif Mid-week :	590 € (du lundi au vendredi hors vacances scolaires)
Tarif week-end :	280 € la nuit (minimum 2 nuits)
Accueil des animaux :	2 € par jour et par animal

Prestations complémentaires :

Forfait ménage en fin de séjour :	80 € (prestation optionnelle)
Prix du chauffage :	à la consommation réelle

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2121-29,  
Entendu l'exposé des rapporteurs,

***Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide de reporter les tarifs précités pour l'exercice 2016.***

## **DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER UN TERRAIN 29 RUE DU VAL**

Rapporteur : Jean-Benoît RAULT – maire.

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 210-1, L 211-1 et suivants, L 213-1 et suivants, R 213-4 et suivants, R 211-1 et suivants, et L 300-1,

Vu la délibération du conseil municipal du 2 février 2007 instituant un droit de préemption urbain sur le territoire de la commune de Lingreville,

Vu la déclaration d'intention d'aliéner enregistrée en mairie reçue le 21 mai 2015, adressée par maître Olivier LUCAS, notaire associé à Lessay (Manche), en vue de la cession d'une propriété sise au n° 29 Rue du Val, cadastrée section AN n°65, d'une superficie totale de 653 m<sup>2</sup>, appartenant à Monsieur Claude VINCENT et Madame Ghislaine VINCENT,

Considérant qu'aucun projet communal ne concerne la parcelle précitée,

***Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas faire valoir le droit de préemption de la commune.***

## **DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER UN TERRAIN RUE DES CLOS**

Rapporteur : Jean-Benoît RAULT – maire.

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 210-1, L 211-1 et suivants, L 213-1 et suivants, R 213-4 et suivants, R 211-1 et suivants, et L 300-1,

Vu la délibération du conseil municipal du 2 février 2007 instituant un droit de préemption urbain sur le territoire de la commune de Lingreville,

Vu la déclaration d'intention d'aliéner enregistrée en mairie reçue le 16 juin 2015, adressée par maître Laurent DESHAYES, notaire à Quettreville-sur-sienne (Manche), en vue de la cession

d'une propriété sise Rue des Clos, cadastrée section AE n°478, d'une superficie totale de 781 m<sup>2</sup>, appartenant à Monsieur Daniel BEDOU,

Considérant qu'aucun projet communal ne concerne la parcelle précitée,

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas faire valoir le droit de préemption de la commune.*

### **BUDGET ASSAINISSEMENT : DÉCISION MODIFICATIVE N° 01/2015**

Rapporteur : Jean-Benoît RAULT – Maire

Afin de pourvoir au mandatement des opérations d'amortissement, il est nécessaire d'augmenter de 0.29 € l'article 6811 du chapitre 042.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Vu le budget primitif 2015,

Entendu l'exposé du rapporteur,

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, AUTORISE la décision modificative suivante :*

<u>Désignation</u>	<u>Réduction sur Crédits ouverts</u>	<u>Augmentation sur Crédits ouverts</u>
<b>D 626/011 Frais de télécommunications</b>	<b>- 0.29 €</b>	
<b>D 6811/042 Dotations aux amortissements</b>		<b>+ 0.29 €</b>

### **BUDGET GÉNÉRAL : DÉCISION MODIFICATIVE N° 01/2015**

Rapporteur : Jean-Benoît RAULT – Maire

Afin de pourvoir au mandatement des opérations d'amortissement, il est nécessaire d'augmenter de 0.82 € l'article 6811 du chapitre 042.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Vu le budget primitif 2015,

Entendu l'exposé du rapporteur,

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, AUTORISE la décision modificative suivante :*

<u>Désignation</u>	<u>Réduction sur Crédits ouverts</u>	<u>Augmentation sur Crédits ouverts</u>
<b>D 678/67 Autres charges exceptionnelles</b>	<b>- 0.82 €</b>	
<b>D 6811/042 Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles</b>		<b>+ 0.82 €</b>

## **BUDGET GÉNÉRAL : DÉCISION MODIFICATIVE N° 02/2015**

Rapporteur : Jean-Benoît RAULT – Maire

Afin de payer une facture de 1 460.09 € relative au remplacement du chauffe-eau au gîte, il est nécessaire d'abonder de 376.00 € les crédits sur le programme 56.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Vu le budget primitif 2015,

Entendu l'exposé du rapporteur,

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, AUTORISE la décision modificative suivante :*

<b><u>Désignation</u></b>	<b><u>Réduction sur Crédits ouverts</u></b>	<b><u>Augmentation sur Crédits ouverts</u></b>
<b>D 678/67 Autres charges exceptionnelles</b>	<b>- 376.00 €</b>	
<b>D 023 Virement à la section d'investissement</b>		<b>+ 376.00 €</b>
<b>R 021 Prélèvement sur recettes de fonctionnement</b>		<b>+ 376.00 €</b>
<b>D 2313/23 Immobilisations corporelles en cours - Constructions - Gîte (Programme 56)</b>		<b>+ 376.00 €</b>

## **NOMINATION D'UN RESPONSABLE DE LA COMMISSION COMMUNICATION**

Rapporteur : Jean-Benoît RAULT – Maire

Madame Corinne BLANCHAUD ayant démissionné de ses fonctions de conseillère municipale, il est nécessaire de pourvoir à son remplacement au poste de vice-présidente de la commission communication.

Madame Micheline CAVE propose dans un premier temps d'étudier la possibilité de prendre en charge la mise à jour du site Internet de la commune, après qu'elle se soit renseignée sur la procédure à suivre pour effectuer les opérations nécessaires.

Il n'est pas désigné pour l'instant de vice-président à la commission communication.

## **RETRAIT DU DISTRIBUTEUR AUTOMATIQUE DE BILLETS PAR LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE**

Rapporteur : Jean-Benoît RAULT – Maire

La Société Générale a adressé en mairie un courrier de résiliation de la convention concernant le distributeur automatique de billets (D.A.B.), et informant la collectivité de sa décision de le retirer en septembre 2015.

Le local dans lequel est installé le distributeur de billet appartient à la commune qui a participé à son aménagement en prenant à sa charge le coût initial des travaux en 2005, et plus récemment, celui des équipements nécessaires pour la mise aux normes d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite. Les dépenses d'électricité sont également prises en charge par la collectivité.

En 2009 la commune avait été informée d'un recensement de 15 000 retraits annuels enregistrés par la Société Générale. Aucune donnée actualisée n'a été transmise depuis cette date. Le nombre des retraits est cependant en progression constante selon le prestataire, sans toutefois atteindre la rentabilité qu'il juge nécessaire à la poursuite de l'exploitation.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2121-29,  
Entendu l'exposé des rapporteurs,  
Considérant que la suppression du D.A.B. porterait préjudice aux commerces de proximité,

***Après en avoir délibéré, le conseil municipal charge Monsieur le maire de prendre contact avec d'autres établissements bancaires pour se renseigner sur les conditions de partenariat qu'ils seraient éventuellement en mesure de proposer à la commune de Lingreville pour la mise en place et l'exploitation d'un Distributeur Automatique de Billets.***

### **INFORMATIONS DE LA COMMISSION CIMETIÈRE**

Rapporteurs : Charlyne BOIS et Denis MARTIN - adjoints

La commission « cimetière » travaille sur le projet d'extension du site funéraire. Des propositions commerciales concernant l'aménagement d'un columbarium d'une part, de la réalisation d'une clôture et de plantations d'autre part, ont été réceptionnées en mairie. Une synthèse des offres sera réalisée afin que le conseil municipal puisse les comparer, et retenir les entreprises qui auront en charge les travaux.

### **VEILLÉE D'ÉTÉ LUNDI 13 JUILLET**

Rapporteur : Michaële COUROIS – conseillère municipale

La veillée d'été se déroulera le lundi 13 juillet. Rendez-vous est donné à 19 h.00 pour un pique-nique à la ferme de la Bissonnerie chez M. et Mme ANGOT, puis départ à 20 h.00 pour une promenade-spectacle d'environ 6 km dans le havre de la Vanlée, avec science, astronomie, contes et musique tout le long du parcours.

### **ÉCLAIRAGE DU BOULODROME**

Rapporteur : Micheline CAVÉ

L'association de la pétanque remercie la municipalité pour les travaux d'éclairage du boulodrome qui donnent pleinement satisfaction aux compétiteurs.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus et ont signé les membres présents.